

A PROPOS DE MM. BOUDAREL, NOTIN, FAURISSON...

Serge Thion

La guerre produit toujours des nouveautés. Le son du clairon a électrisé quelques vétérans des guerres de l'Empire, en France et en Amérique. Malgré la fatigue qu'ils éprouvent à remâcher leurs anciennes défaites, la guerre du Golfe a libéré une dose d'adrénaline qui leur a donné fugitivement la sensation de retrouver une jeunesse perdue et une occasion de venger leurs hontes passées.

Pendant que Bush croit enfin pouvoir dire « Goodbye Vietnam », d'anciens soldats de l'armée coloniale française, vaincus aussi au Viêt-Nam, se lancent à l'assaut d'une moindre forteresse, celle de l'impunité dont jouirait un universitaire, M. Georges Boudarel, aujourd'hui entouré de l'estime de ses pairs. Celui-ci, communiste à l'époque stalinienne, professeur à Saigon (et non pas, comme le dit curieusement le parti républicain, « membre des forces françaises ») est passé au maquis en 1950 pour lutter, aux côtés du Viêtminh, contre la tentative de reconquête coloniale française. Dans ce cadre il fut pendant quelques mois adjoint du commissaire politique d'un camp de prisonniers de guerre français (non reconnus comme tels par la France, qui ne voulait pas admettre qu'elle faisait la guerre, comme d'ailleurs en Algérie). Le blocus imposé par l'armée aux régions viêtminh y provoquait une famine endémique. Le manque de médicaments et de nourriture entraîna chez les prisonniers, comme aussi parmi leurs gardiens, de lourdes pertes

en vies humaines. Ils recevaient la même maigre pitance que leurs geôliers, ce qui correspond d'ailleurs aux prescriptions de la Convention de Genève. C'était la vie concentrationnaire, avec son cortège habituel d'horreurs, y compris la manipulation des consciences et l'appel à la collaboration avec les autorités du camp pour sauver sa peau. Les mêmes causes produisent les mêmes effets, sous tous les climats. On comprend très bien que ceux qui ont survécu à cet enfer, et qui ne s'en sont peut-être pas tous sortis moralement intacts, conservent une rancune entière. Ceux qui n'ont pas traversé de telles épreuves feraient mieux de ne pas porter de jugements trop péremptaires.

La différence d'avec les grands systèmes concentrationnaires de l'époque est dans le fait que les prisonniers étaient tous des soldats capturés au combat, membres d'une armée qui ne reculait devant rien pour régner par la terreur, les massacres, les incendies de villages, l'emploi systématique de la torture, les bombardements aveugles, etc. C'est l'époque où commence l'emploi du napalm, cadeau de nos amis américains qui subventionnent de plus en plus largement cette sale guerre. Il fallait ainsi compenser la faiblesse numérique de cette armée coloniale, composée exclusivement de volontaires, de résistants qui continuaient à rêver plaies et bosses, et de délinquants dont on vidait ainsi les prisons françaises. Individuellement, ces soldats n'étaient sans doute pas tous des tortionnaires, mais le mépris des « niak » (*nhà-quê* paysans) était total. Le bilan des exactions de l'armée française était et reste extrêmement lourd. Et il n'apparaît généralement pas dans la vaste littérature qu'on ne cesse de produire depuis bientôt quarante ans à la gloire de nos « valeureux soldats » qui ont « défendu le drapeau » dans la gadoue des rizières pour succomber sous le poids des « rouges ». Si, dans certains milieux, on croit qu'il faut « réviser » l'histoire de la guerre d'Indochine qui serait trop favorable aux partisans de Hô Chi Minh, un travail sérieux sur les archives militaires françaises, encore fermées, et sur les archives vietnamiennes risquerait surtout de montrer que leur drapeau a beaucoup traîné dans la boue et dans le sang.

Certes, les communistes dirigeaient la guerre, mais leur force résidait dans l'immense et continuel désir de la quasi-totalité des Vietnamiens de voir les Français s'en retourner chez eux et de recouvrer leur indépendance millénaire. C'est

cette volonté d'éjecter les étrangers qui a brisé ensuite l'intervention américaine. Si les communistes ont pu ainsi chevaucher la volonté d'émancipation nationale, c'est que les Français, et les Américains après eux, ont toujours soit détruit, soit corrompu les autres forces nationalistes qui faisaient naturellement contrepoids aux communistes. Ils ont fait le lit des communistes dans toute l'Indochine, comme ils ont fait celui de Mengistu en Éthiopie, de Khomeyni en Iran, et ainsi de suite.

ÉLOGE DE LA TRAHISON

Georges Boudarel a trahi le drapeau français. Il est passé à l'ennemi, comme d'ailleurs bon nombre d'antifascistes et de communistes le firent à l'époque, dans les mêmes circonstances, en particulier des Allemands, dont plusieurs anciens de la guerre d'Espagne, que les hasards de cette époque avaient versés dans la Légion étrangère. Tous ceux-là trahissaient la cause nationale, et ils ont été condamnés à mort⁽¹⁾. A MORT, par des tribunaux français. Comme, plus tard, en Algérie, le militant communiste Iveton (voy. Jean-Luc Einaudi, *Pour l'exemple — L'Affaire Iveton* éd. de l'Harmattan). Celui-là a été exécuté. Son recours en grâce a été refusé à l'initiative du Garde des Sceaux de l'époque, un certain Mitterrand, qui aura le sang de l'anticolonialiste Iveton sur les mains jusqu'à la fin de ses jours.

« Un peuple qui en opprime un autre ne saurait être un peuple libre. » C'est pourquoi nous fûmes aussi quelques-uns à trahir durant la guerre d'Algérie. Nous n'étions pas communistes ; nous étions même, pour la plupart, antistaliniens. Mais les autorités de la France nous demandaient d'aller massacrer des Algériens qui se battaient pour une cause dont on nous disait que, dans les années 40, elle valait tous les sacrifices : la libération et l'indépendance nationales. Si l'on acceptait le fait que la lutte contre l'occupation allemande et le nazisme avait un sens, alors il fallait reconnaître ce même sens à l'insurrection algérienne. Les partis de gauche étaient si loin d'accepter ce minimum de cohérence qu'ils faisaient cette guerre, trahissant

(1) Voy. Jacques Doyon, *Les Soldats de Hô Chi Minh, les transfuges antifascistes et les communistes français dans le camp du Viêt-Minh*, Fayard, 1973. La trajectoire de Boudarel, appelé Boris dans le livre, est décrite dans le chapitre 7. L'auteur ne donne pas de détails sur la période du camp 113.

ainsi leur propre raison d'être. Si, à en croire la rumeur publique, Le Pen a torturé en Algérie, c'est sur ordre d'un gouvernement où siégeaient des socialistes et des Mitterrand. Pour défendre l'idée de liberté, il était donc nécessaire de trahir une gauche totalement compromise, une République fourvoyée, une France radicalement infidèle à sa prétention d'être le pays des Droits de l'homme. Elle les foulait aux pieds tous les jours, aussi bien en Algérie qu'en « métropole ». Ce cancer a fini par tuer la IV^e République et le parti socialiste SFIO, qui a mis vingt ans à s'en relever.

Cette même nécessité s'imposait dans la guerre du Golfe. Il fallait se désolidariser de cette effroyable volonté d'aller matraquer des peuples lointains, au nom d'intérêts tellement inavouables qu'on les camouflait sous les mensonges d'un appel au droit. Nous serons toujours prêts à trahir ces volontés mesquines de domination, d'influence, de guerre, d'expansion qui cachent, sous le nom d'« intérêt de la France », des affaires qui rapportent à quelques-uns un surcroît de pouvoir, de fortune ou de gloire de pacotille, aux dépens et des Français et des peuples que nous allons, de temps en temps, comme on va en pique-nique, massacrer chez eux. « Un peuple qui en opprime un autre ne saurait être un peuple libre » : appliquez ce principe à la planète et jugez du chemin qu'il reste à faire pour que les hommes conquièrent ce qui est le premier de tous les droits, la liberté. Seule la trahison des principes infâmes qui permettent aux États d'écraser les hommes peut assurer la possibilité d'une fraternité entre eux. Il faut peut-être rappeler, parce qu'on l'oublie généralement, que l'article II de la Déclaration des droits de l'homme (1789) range parmi les droits « naturels et imprescriptibles » de l'homme celui de « la résistance à l'oppression ».

C'est l'honneur de Boudarel d'avoir trahi les massacreurs de femmes et d'enfants vietnamiens, malgaches, algériens, africains, irakiens qui réclament aujourd'hui sa tête. L'extrême droite qui, lors du conflit du Golfe, s'était mise dans la contradiction de refuser l'engagement des forces françaises et de soutenir en même temps notre vaillante armée, cherche sans doute ainsi, par un sursaut de militarisme, à se dédouaner auprès d'un électorat qu'émoustille toujours la vue d'un drapeau. Le son du clairon fait perdre bien des têtes.

DE L'ART DU RENIEMENT

Georges Boudarel n'est plus stalinien. C'est dans le cadre de sa vie au Nord Viêt-Nam, employé à divers travaux politiques et littéraires au sein de l'appareil du parti communiste vietnamien qu'il a entamé un cheminement critique. Il lui fallut encore de nombreuses années pour obtenir de quitter le Viêt-Nam, pour prendre ses distances à l'égard du communisme et retourner en France après que sa trahison eut été amnistiée. C'est grâce à l'appui d'universitaires anciennement communistes et pro-Viêtminh qu'il put entrer, par la petite porte, dans l'institution universitaire. Contrairement à beaucoup d'autres, il n'a jamais caché son passé. A l'inverse, il n'a cessé de revenir dessus, de retravailler la matière historique à laquelle il avait pris part. Il s'est engagé pas à pas dans une révision critique de l'histoire du mouvement communiste au Viêt-Nam, où son histoire personnelle avait sa minuscule part. Il a apporté une contribution importante à la réflexion collective qui se fait dans ce pays entre les chercheurs, les enseignants spécialisés, les « politologues », à laquelle participent aussi des exilés indochinois et quelques anciens administrateurs ou militaires rescapés de l'aventure coloniale. Dans ce petit monde, Boudarel a toujours tranché par son honnêteté, ses doutes, sa tolérance, bref, sa démarche d'un homme qui a connu l'aveuglement idéologique et qui consacre ensuite sa vie à le démonter pour se l'expliquer.

C'est un cas assez rare parmi ceux qui ont renié leur engagement au service des doctrines autoritaires. Pour un Boudarel ou un Edgar Morin, on a des multitudes de renégats qui demeurent mentalement staliniens après avoir quitté le Parti, une Annie Kriegel, qui défend Israël avec les mêmes méthodes qu'elle employait à défendre Moscou, un Alain Besançon, qui n'a pas plus compris l'URSS après qu'avant son départ du Parti, un André Glucksmann, aussi bêtement terroriste dans sa défense de Soljenitsyne que dans celle de Mao, un Kouchner, aussi publicitaire dans un gouvernement socialiste que dans l'Union des étudiants communistes. On pourrait citer ainsi des centaines d'intellectuels qui, pour avoir renié qui Staline, qui Mao, sont passés à la réaction la plus noire sans changer d'esprit. Ils

continuent simplement, par les voies les plus appropriées, leur chemin vers le pouvoir. Il n'y a pas de meilleure carte de visite, dans l'intelligentsia française, que le reniement public : la marchandise se vend toujours bien. Certains assoiffés de publicité vont même jusqu'à s'inventer un passé répréhensible, comme Le Roy-Ladurie ou Jean Lacouture, prétendant faussement avoir soutenu Pol Pot, pour mieux vendre leurs jérémiades de renégats enfin patentés.

Et puis, il y a les renégats cachés, ceux qui préfèrent occulter leur passé, les Longuet et autres anciens fascistes du parti républicain, les anciens apparatchiks venus de l'Est qui ont colonisé certains secteurs de l'université, les anciens soutiens de l'OAS, comme Poniatowsky et Giscard, les anciens faux résistants, comme Mitterrand, les anciens pétainistes rhabillés en gaullistes, les anciens maos reconvertis dans le business et la manipulation médiatique, les anciens démocrates recyclés dans le soutien à Israël, les anciens militants de gauche passés à un atlantisme plus ou moins honteux, les anciens « amis des Arabes », comme Roland Dumas, devenus chauds partisans du massacre de ces mêmes Arabes, les anciens anticolonialistes se glissant avec délices dans les pantoufles de Foccard, sans compter l'immense plèbe des anciens intellectuels communistes avachis, reconvertis dans une défense des Droits de l'homme qui ne coûte pas cher et qui peut rapporter gros, ou démissionnaires, neutralisés, clients d'Ikéo.

Nous voulons bien qu'on fouille dans le passé de Georges Boudarel. La liberté d'investigation intellectuelle doit être totale. Mais alors, que tremblent aussi non seulement ceux qui veulent, grotesquement, le poursuivre pour « crime psychologique contre l'humanité », mais aussi ceux qui, par leur passivité ou leurs discrets encouragements, laisseraient sonner l'hallali contre un homme honnête et dont le seul tort est de ne pas s'être prémuni contre les chacals par une bassesse à la mode (« *J'étais le salaud rouge du camp 113* »), dont mille autres ont donné le spectacle accoutumé.

La notion de crime contre l'humanité a été élaborée pour nier l'existence de la légalité du III^e Reich et la Raison d'État allemande, afin de donner une forme légale à la condamnation et à l'exécution des dirigeants nazis. Il fallait d'abord tordre le cou à une notion fondamentale du droit, nettement affirmée par

la Déclaration universelle des droits de l'homme, à savoir la non-rétroactivité des lois. On a donc appliqué une loi de 1945 aux événements de 1939-1945.

Cette notion n'a été introduite dans le droit français que par la loi du 26 décembre 1964 qui déclarait imprescriptibles les « crimes contre l'humanité », à la veille de la prescription qui allait jouer en Allemagne (les Allemands ont d'ailleurs changé leur loi ensuite). Elle n'a été invoquée en justice qu'au moment du procès Barbie, appliquant donc à l'ancien policier allemand une incrimination qui n'existait pas au moment des faits. La Cour de cassation, le 20 décembre 1985, donnait d'ailleurs une définition dudit « crime contre l'humanité » différente de celle de Nuremberg en parlant d' « actes inhumains qui, au nom d'un État pratiquant une politique d'hégémonie idéologique, ont été commis de façon systématique, non seulement contre des personnes en raison de leur appartenance à une communauté raciale ou religieuse, mais aussi contre les adversaires de cette politique », ce qui avait pour but de réintégrer les résistants dans la procédure contre Barbie (faits autrement prescrits), au grand dam des avocats des parties juives qui entendaient se réserver le monopole, si l'on peut dire, de l'humanité, victime de crimes éventuels.

M^e Jean-Marc Varaut, au nom de l'Association nationale des anciens prisonniers d'Indochine, vient de déposer plainte contre Boudarel pour crime contre l'humanité. Il ne semble pas prendre en compte que, si des crimes sont imprescriptibles, ils peuvent néanmoins faire l'objet d'une amnistie. C'est ce qu'a dit la Cour d'appel de Paris le 12 mars 1986. M^e Varaut se prévaut d'une décision de la Cour de cassation du 3 juin 1988 qui affirme que l'imprescriptibilité l'emporte sur les règles de droit interne, décision certainement contraire à la constitution qui affirme la non-rétroactivité des lois. Passons sur cet imbroglio. Si M^e Varaut parvenait à imposer son point de vue, alors tous les dossiers des atrocités coloniales pourraient se rouvrir devant la justice. En effet, les innombrables massacres, tortures, camps de la mort et autres incendies de village sont bien des « actes inhumains » commis contre des « adversaires » d'une « politique d'hégémonie (française) idéologique (coloniale, républicaine, de l'Empire français, etc.) ». Des millions d'immigrés vietnamiens, malgaches, algériens, africains seront dès lors fondés à

réclamer justice et à poursuivre les militaires français qui ont commis ces crimes incontestables, lesquels ont été soigneusement, et rapidement, couverts par différentes lois d'amnistie votées après la guerre d'Algérie.

Nous sommes plutôt partisans, non pas de l'oubli, mais de la réconciliation, de la cicatrisation, du deuil et de la lucidité vis-à-vis d'un passé que les vengeances actuelles ne répareront pas. Si des crimes de ce genre devaient être punis, nous voudrions que ce soient les plus récents, les plus chauds, ceux, par exemple, que les coalisés ont commis en Irak, en massacrant les civils par dizaines de milliers, sans la moindre justification. Mais pourquoi vouloir ouvrir les vieilles boîtes de Pandore ?

SOMBRE MÊLÉE DANS LA CAPITALE DES GAULES

Lionel Jospin, ministre de ce qui tient lieu d'Éducation (qui, d'ailleurs, ne se vante guère de ses anciens liens avec les trotskystes), a affirmé qu'il n'interviendrait pas dans l'affaire Boudarel, pas plus que dans l'affaire Notin, car la nomination des enseignants ne dépendrait pas du ministère. On sait pourtant que, lors des délibérations du conseil de l'Université Lyon-III, le téléphone avait beaucoup sonné entre Lyon et la rue de Grenelle. Embarrassés, suant sang et eau, soumis à un violent chantage de Michel Noir, maire de Lyon, les collègues de Bernard Notin, qui n'étaient pas favorables à une sanction pour ce qui leur apparaissait comme une vétille, avaient dû délibérer deux jours, au lieu des deux heures prévues, pour finir par s'incliner devant les puissances extra-universitaires et suspendre leur collègue pour un an. Bernard Notin, dans un article consacré au pouvoir des médias, avait commis la naïveté d'écrire une phrase où il mentionnait les doutes qui, pour certains, planent sur l'existence des chambres à gaz et de citer en note mon livre sur cette affaire (*Vérité historique ou vérité politique ? La Vieille Taupe*, 1980).

Naïveté, parce que cette phrase n'était qu'une incidente, qu'il citait simplement l'opinion d'autrui, qu'il n'avait nullement étudié la question et que son article portait sur un tout autre sujet, et enfin qu'il ne savait pas où il mettait les pieds. Son avocat, M^e Gilbert Collard, n'en savait pas plus et, pour prix de sa décision d'entreprendre la défense d'un cas typique d'atteinte à la liberté d'expression, se voyait immédiatement

expulsé du MRAP où il militait depuis longtemps. Lors des débats qui ont précédé la mesure de suspension, le président de Lyon-II, M. Michel Cusin, était venu déclarer que le professeur Faurisson, le principal défenseur de la thèse selon laquelle les chambres à gaz décrites dans la littérature sont une impossibilité matérielle et physique, avait fait des « cours de révisionnisme » du temps où il enseignait à Lyon-II avant d'être, lui aussi, suspendu. Averti par la presse de cette étrange déclaration, je contactai M. Notin pour lui apprendre, et lui suggérer de faire savoir à son avocat, qu'il s'agissait là d'un pur et simple mensonge. Cette affaire s'étant passée dix ans auparavant, il n'était pas étonnant que MM. Cusin, Notin et Collard ignorassent la réalité. Ce n'est donc pas du tout, comme l'affirme *Le Monde* (20 mars 1991), avec une hypocrisie calculée, M^e Collard qui aurait tendu un piège et fait dire à M. Cusin que Faurisson « avait donné des cours de révisionnisme ». C'est M. Cusin qui a offert cette affirmation, qu'il a cherché à rétracter le lendemain en envoyant au « tribunal » un texte où il dit avoir évoqué ces prétendus cours de révisionnisme « par erreur ou abus de langage ». L'universitaire Michel Cusin ne sait donc pas ce qu'il dit. C'est sur cette erreur qu'est fondé le vice de forme utilisé par le CNESER, conseil supérieur des universités, pour annuler la sentence de Lyon. A Paris, le forcing du maire de Lyon était évidemment moins efficace, sans compter que sa piètre performance électorale, le mois dernier, et son déclin rapide lui ont ôté une bonne partie de ses moyens.

Dans cette affaire, qui est une atteinte caractérisée à la liberté d'expression (un auteur est condamné pour avoir cité un livre qui n'a jamais été condamné ni même attaqué en justice), l'attitude des universitaires a été exemplaire de la lâcheté générale du monde intellectuel. Malgré une campagne de presse lancée par *Le Monde* présentant l'affaire comme si la production culturelle tremblait sur ses bases, l'université n'avait pas bougé. Il a fallu que les politiques s'en mêlent, dépeignant Bernard Notin comme une personnalité du Front National (pur mensonge), pour que les enjeux électoraux fassent monter la pression. Or, devant cette persécution si manifestement riche d'arrière-pensées, dans une ville où les convoitises politiques, les conflits internes à la droite, le grand banditisme et la manipulation des souvenirs de la Résistance forment un mélange

explosif, où les cadavres d'ailleurs ne manquent pas, les universitaires ont choisi la soumission, se résignant à des sanctions qu'ils ne souhaitaient pas vraiment, pour sauver leurs jobs, les promesses conditionnelles de locaux supplémentaires, en abandonnant tous les principes. Ils ont vainement cherché un appui à Paris où Jospin, déjà aux prises avec Fabius, a préféré la prudence du ver de terre à la protection des franchises universitaires, qui étaient de sa responsabilité. Enfin, en guise de punition de leurs péchés, cette bande de falots est menacée du débarquement de M^e Klarsfeld, un fin spécialiste de la lutte contre le révisionnisme, qui a réclamé comme son dû un poste d'enseignant en histoire à Lyon-III. Les commissaires politiques arrivent, il va s'agir de marcher au pas.

LE RETOUR DE WEIMAR

Dès l'annulation de la sanction frappant Notin, l'Union des étudiants juifs de France a fait savoir qu'elle ne le laisserait pas enseigner. Des commandos de nervis sont intervenus à Jussieu pour tâcher d'empêcher Boudarel de faire son cours. Des commandos juifs avaient rendu impossibles les cours de Faurisson et, à l'époque, l'université avait refusé d'assurer la sécurité de ses cours. La persécution judiciaire et l'agression physique se combinent, au gré des circonstances, pour interdire l'expression de pensées qui déplaisent à telle ou telle officine spécialisée dans la police de la pensée. Un autre commando, se donnant pour juif, a essayé de tuer Robert Faurisson à coups de pieds, le 16 septembre 1989. Des manifestations accompagnées d'actes de violence ont lieu régulièrement devant La Vieille Taupe, pour provoquer la fermeture d'une librairie qui vend des livres, révisionnistes et antirévisionnistes. La LICRA se porte partie civile contre Jean-Edern Hallier, non pas tant pour faire condamner les éditoriaux de *l'Idiot International* qu'elle juge déplaisants, mais pour — elle le dit ouvertement — ruiner un journal en tapant dans la caisse. Robert Faurisson est inculpé au terme de la loi du 13 juillet 1990, dite loi Gayssot, qui fait obligation aux citoyens français de croire à tout ce qui s'est dit au procès de Nuremberg⁽²⁾.

(2) Le prix de la liberté d'expression vient d'être estimé par le Tribunal de Paris (jugement Grellier, Laporte, M^{me} Marlier) le 18 avril 1991 : 180 000 F pour

Cette loi, qui prétend interdire la contestation intellectuelle d'une vaste opération juridico-politique menée par les Alliés en conclusion de la guerre, est en totale contradiction avec l'article XIX de la Déclaration internationale des droits de l'homme, adoptée par les Nations unies le 10 décembre 1948, qui stipule : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontière, les informations et les idées par quelque moyen que ce soit ». La Constitution de 1958 ayant adopté ce texte dans son Préambule, il en découle que la loi du 13 juillet 1990 est totalement anticonstitutionnelle. Sous le titre de « Dénî de justice constitutionnelle » (*Le Monde* 15-16 juillet 1990), Olivier Duhamel faisait les observations suivantes :

Indépendamment de ce que chacun pense au fond, est-il acceptable, dans un État de droit développé, qu'une loi de ce type ne soit pas soumise au juge constitutionnel ? Des parlementaires de l'opposition ont dénoncé ce texte comme liberticide. Certains y ont même vu un premier pas vers le totalitarisme. Mais il ne s'en est pas trouvé soixante pour saisir le Conseil constitutionnel. Probablement parce qu'ils craignaient de passer pour des défenseurs de Le Pen. Notre système de saisine du juge constitutionnel est politique. Il aboutit ainsi à des non-saisines politiques.

Une loi vient d'être votée alors qu'une majorité de l'opposition estime qu'elle porte atteinte à un droit fondamental, mais sans que, pour autant, elle saisisse le Conseil constitutionnel. Triste démonstration des insuffisances du système français de contrôle de la constitutionnalité des lois.

On notera, dans le même sens, l'article d'Alain Rollat, « Une belle occasion manquée » (*Le Monde* 27 juillet 1990, p. 6) ; voy. *R.H.R.* n° 2, août-octobre 1990, p. 20.

Nos législateurs ont la Déclaration des droits de l'homme à la bouche comme les paons ont des plumes au cul : c'est joli, mais sans conséquence.

On chercherait en vain dans les colonnes de nos quotidiens ces amples pétitions qui circulaient parfois, avant 1981, quand

les libertés étaient menacées par telle ou telle initiative du gouvernement, ou telle menée factieuse d'un groupe décidé à empêcher la circulation d'idées qui lui déplaisaient. Ceux qui avaient participé le plus activement à la persécution des révisionnistes se donnèrent les gants de critiquer cette loi pour mieux s'en laver les mains, par un joli tour d'illusionniste. Le consensus mou, le ralliement des intellectuels dits de gauche à un pouvoir qui, il est vrai, les représente assez bien, l'alignement impeccable d'une magistrature qui se répète toujours *in pettola* formule de son allégeance au pouvoir que seul Pétain lui a fait prononcer à haute voix, la servilité d'une presse pénétrée par l'argent socialiste, le conformisme des opposants de sa majesté, à quoi s'ajoutent dix ans de stupeur crétinisante provoquée par la présence de la « gauche » au pouvoir aboutissent à faire du domaine de la pensée un vaste terrain vague, inculte, où errent quelques chiens perdus, entourés de barbelés et de miradors et où des flics de la pensée tirent sur tout ce qui bouge, heideggeriens en cavale, savants fous, marxistes perdus, révisionnistes isolés, francs-tireurs de la critique du Coca-Cola, toute cette petite foule hétéroclite, issue d'une culture, aujourd'hui en perdition, où autrefois le respect de la pensée, la nécessité de la critique, le sens des mots, le choix du sens contre le non-sens, le principe de la responsabilité étaient les valeurs suprêmes. Cette nouvelle trahison des clercs, cette résurgence des groupes de nervis, surtout sionistes, cette adoration de l'État et de sa violence guerrière, tout cela nous semble exhaler un parfum de Weimar. Une République qui n'a plus de principes, une démocratie qui se passe de parlement en temps de crise, une conception de la culture comme objet et comme marchandise, une politique de l'image réduite à manipuler les sondages, un royal mépris pour la question sociale, une intelligentsia concentrée sur sa misérable besogne d'ingénierie sociale, tout cet ensemble de phénomènes converge et nous dirait, si les mots avaient encore un sens : la patrie est en danger. La France est hydrocéphale. Nous sommes gouvernés par des ombres.

La liberté, disait Léon Bloy, est une salope qui ne se donne qu'aux pourceaux et aux assassins, et, si on la veut, il faut la mener au lit à coups de bottes. Nous serons encore quelques-uns à chausser nos bottes.

21 mars 1991